



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 15
Suffrages exprimés: 23

République Française

Délibération N° 2023-49
Conseil Municipal du 19 AVRIL 2023

DATE DE CONVOCATION : 13 Avril 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU- P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – J.P. DESLIAS – K. PERROIS -S. BROUILLET - W. BOURGEAU – F. GUIRAO - H. ROSARIO -S. RAYNAUD

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : T. DEGRANDE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – G. MICHELY donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - J.F. CESSAC donne pouvoir à K. PERROIS – P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU - A. DUBRUN donne pouvoir à K. GAI – E. CLEMENTEL donne pouvoir à S. RAYNAUD - C. RAFIN donne pouvoir à G. MIGNON – P. MAURY donne pouvoir à Bernard LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : T. DEGRANDE – G. MICHELY – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – A. DUBRUN – E. CLEMENTEL – S. DELIMOGEES –P. BERTON - C. RAFIN – S. BUTET - J. MARTINEAU – P. MAURY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : G. MIGNON

RAVALEMENT DE FACADE : OCTROI D'UNE SUBVENTION À UN PARTICULIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 20 Décembre 2019 portant extension de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) inscrit à l'opération Cœur de Ville de Cognac, aux communes de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Segonzac,

VU la délibération en date du 02 Septembre 2020 portant sur l'acceptation du règlement régissant l'octroi d'une aide municipale pour le ravalement des façades dans le cadre de cette opération de revitalisation des territoires,

VU le dossier de demande de subvention présenté par Madame DUMEIX pour des travaux réalisés sur son immeuble situé 16 Place du Plaineau, dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire,

VU l'avis favorable de la commission en charge de l'examen des demandes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'octroi d'une subvention d'un montant de 882.45 Euros, à Madame DUMEIX pour les travaux réalisés sur la façade de son immeuble sis 16 Place du Plaineau selon les modalités de calcul prévues dans le règlement.

Montant HT des travaux pour la façade : 5 883 euros HT

Aide 15 % : 882.45 Euros

- Dit que les crédits sont prévus au budget 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE